DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE NON LIBÉRATOIRE

Article 125 A du CGI — revenus financiers perçus en 2027 — à retourner au plus tard le 30 novembre 2026

À SAVOIR

- Les revenus financiers de la SCPI, issus du placement de sa trésorerie, supportent lors de leur versement un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Il s'agit d'un acompte d'impôt sur le revenu, imputé sur l'impôt dû l'année suivante ; l'excédent éventuel est restitué. Les revenus locatifs (loyers) de la SCPI ne sont pas concernés.
- Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France dont le revenu fiscal de référence 2025 est inférieur à 25 000 € (personne seule) ou à 50 000 € (couple soumis à imposition commune) peuvent demander à en être dispensées.
- La dispense ne porte que sur cet acompte : les prélèvements sociaux restent prélevés à la source et les revenus restent imposables à l'impôt sur le revenu.
- Les nouveaux associés peuvent formuler leur demande lors de la souscription, même après le 30 novembre 2026. En cas de démembrement, la demande est formulée par l'usufruitier, bénéficiaire des revenus.

Demande à adresser, accompagnée de la copie de la pièce d'identité de chaque membre du foyer fiscal :
par courrier : Pierre 1er Gestion - 31/35 rue Froidevaux, 75014 Paris par e-mail : ordres@pierrepremiergestion.com

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

N° d'associé :

☐ **M.** ☐ **Mme** ☐ **M. et Mme / couple pacsé** (imposition commune)

ASSOCIÉ				CONJOINT OU PARTENAIRE DE PACS			
Nom :				Nom :			
Prénom(s) :				Prénom(s) :			
Né(e) le :		à :		Né(e) le :		à :	
Téléphone :				Téléphone :			

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Je (nous) soussigné(e)(s) demande(ons) à Pierre 1er Gestion, société de gestion de la SCPI PPG PremEurope, l'application de la dispense du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 125 A du Code général des impôts, à l'ensemble des revenus financiers attachés aux parts de la SCPI PPG PremEurope que je détiens (nous détenons) et perçus en 2027.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur et sous ma (notre) responsabilité que le revenu fiscal de référence 2025 de mon (notre) foyer fiscal, figurant sur l'avis d'imposition établi en 2026, est inférieur à :

☐ 25 000 € (célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve)) ☐ 50 000 € (couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune)

Je (nous) reconnais(sons) avoir été informé(s) :

- qu'en cas de demande de dispense formulée à tort, je (nous) suis (sommes) redevable(s) d'une amende égale à 10 % du montant du prélèvement ayant fait l'objet de la demande (article 1740-0 B du CGI), recouvrée par l'administration fiscale sans recours contre la société de gestion ni la SCPI ;
- que je (nous) dois (devons) informer la société de gestion de tout changement de situation familiale ou de domicile fiscal.

IMPORTANT

- La dispense est globale : elle s'applique à l'ensemble des revenus financiers entrant dans son champ, perçus du 1er janvier au 31 décembre 2027, et ne peut être modifiée en cours d'année.
- Une nouvelle demande doit être formulée chaque année. Conservez un exemplaire de la présente demande.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Les données à caractère personnel recueillies dans le présent formulaire sont traitées par PIERRE 1ER GESTION, SAS au capital de 500 000€, dont le siège social est situé au 31-35 rue Froidevaux 75014 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 813 903 390, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP15000024 (ci-après « le Responsable du traitement »).

FINALITE ET BASE LEGALE

Les données sont traitées aux fins d'instruction et de gestion de la demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 125 A du Code général des impôts, et d'accomplissement des obligations déclaratives fiscales afférentes, notamment l'établissement de l'Imprimé Fiscal Unique.

Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Responsable du traitement est soumis, conformément à l'article 6.1.c) du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

DONNEES TRAITEES

Les données traitées sont les suivantes : nom, prénom(s), date et lieu de naissance, adresse, numéro fiscal, revenu fiscal de référence, situation familiale, références du compte ou de la souscription, signature.

Les données recueillies mais non traitées sont les suivantes : genre, nationalité.

Les informations signalées comme obligatoires dans le formulaire conditionnent l'instruction de la demande. A défaut, la dispense ne pourra être appliquée.

DESTINATAIRES

Les données sont destinées aux seuls services habilités du Responsable du traitement. Elles peuvent être communiquées, dans la stricte limite de leurs attributions, au dépositaire, au teneur de registre et à l'établissement payeur du fonds SCPI PPG PREMEUROPE, aux commissaires aux comptes, ainsi qu'à l'administration fiscale.

Les données ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Espace économique européen.

DUREE DE CONSERVATION

Les données sont conservées pendant la durée de détention des parts ou actions, puis pendant le délai de prescription applicable en matière fiscale, soit six ans à compter de la dernière opération concernée, conformément à l'article L. 102 B du Livre des procédures fiscales.

DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification et de limitation du traitement de ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Le droit à l'effacement et le droit d'opposition ne peuvent s'exercer lorsque le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale.

Ces droits peuvent être exercés auprès de la Direction Juridique, par courrier électronique à info@pierrepremiergestion.com ou par courrier postal à Pierre 1er Gestion 31-35 Rue Froidevaux 75014 PARIS en justifiant de son identité.

La personne concernée dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, www.cnil.fr.

ATTESTATION DU DEMANDEUR

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus relatives au traitement de mes données personnelles et certifie l'exactitude des informations communiquées dans le présent formulaire.

Fait à : le :

SIGNATURE(S) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé, certifié exact »	
Associé	**Conjoint ou partenaire de PACS**